

Coach professionnel(le)

RNCP28294 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	315
Code(s) ROME	M1502, K1103, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/08/2020

Certificateur(s)

ACADEMIE DU COACHING · SIRET : 45070844100040

Académie du coaching

<http://www.academie-coaching.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le coaching est conçu comme un processus d'accompagnement d'un changement personnel dans le contexte professionnel de recherche de performance

A partir d'un objectif (ou d'une situation) de changement préalablement défini(e), le coach professionnel vise à fournir au coaché le questionnement ainsi que les outils et méthodes nécessaires à l'élaboration de sa propre évolution

Le coaching se centre sur l'interaction entre comportements personnels, pratiques managériales et modes d'organisation. Il permet de mieux comprendre son mode de fonctionnement en situation de travail, d'acquérir une plus grande confiance dans ses capacités relationnelles, de s'impliquer plus facilement dans le développement de ses compétences et de celles de ses collaborateurs, de mieux affronter les situations difficiles

Le coaching permet de bénéficier d'un espace de parole "protégé", lieu de renforcement identitaire

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Établissement d'une relation de qualité avec la personne accompagnée

Analyse de la demande et clarification des objectifs du coaching

Diagnostic de la personne et de sa situation

Formulation d'une stratégie de coaching

Contractualisation avec la personne et son environnement professionnel

Mise en œuvre de la stratégie de coaching

Bilan du coaching

Auto-évaluation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Le coach peut intervenir :

En entreprise

Le coach peut intervenir dans tous les secteurs d'activité et quelle que soit la taille de l'entreprise.

Une enquête de 2011 réalisée par le Syntec, « Enquête sur les attentes des entreprises et des cadres en matière de coaching », montre la répartition des secteurs d'activité des entreprises ayant recours au coaching :

Le coach peut travailler dans un cabinet spécialisé en consulting et coaching ou seul en tant qu'indépendant. Il intervient alors à la demande.

Il peut aussi être coach interne à une entreprise. Dans ce cas il peut soit occuper une fonction de coach clairement identifiée, soit occuper une autre fonction, le plus souvent RH, et mettre en œuvre des pratiques de coaching dans le cadre de ses missions.

Après de particuliers :

Dans ce cas, le coach exerce généralement seul en tant qu'indépendant.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier de coach s'exerce principalement de quatre façons, à savoir : coach interne à l'entreprise, coach externe à l'organisation, responsable exerçant le rôle de coach de manager et personne qui n'a pas nécessairement le statut de coach mais qui en assume la posture de façon plus ou moins permanente au sein de l'entreprise.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 588 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	50 650
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	20 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury composé de :

- 1 professionnel extérieur président

Membres :

- Le directeur pédagogique de l'Académie du Coaching
- L'enseignant principal
- 4 coachs professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

- 1 professionnel du secteur (président du jury de certification),
- Le directeur pédagogique,
- 3 professionnels du secteur

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/08/2020

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28294/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	16
Montant total engagé	42 222 €
Coût moyen par dossier	2 639 €
Durée moyenne	176 h
Période	01/2020 – 10/2020
France compétences	100 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.